

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2025

Date de convocation : Le 05 avril 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025
2. Vote des taux d'imposition 2025 de la fiscalité directe locale
3. Vote des comptes administratifs 2024
4. Approbation des comptes de gestion 2024
5. Affectation des résultats 2024
6. Vote des budgets primitifs 2025
7. Questions et informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Robertine DUFOUR, Mme Nicole VEDRINE, Mme Sandrine JABY, Mme Catherine LOISEAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE.

Absents excusés : Mr Jean Michel ZANCO donne procuration à Mr Grégory COURTET

Absents : Mr Mathieu FLABA, Mr Evelyne COURTET

Présents : 12 / Votants : 13

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 10h00. Mme Nicole VEDRINE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025

Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Il est procédé au vote : pour 12 / abstention 1 – Mme BOUEIX

2 - Vote des taux d'imposition 2025 de la fiscalité directe locale

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la Commune.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **42.65 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **64.52 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **9.72 %**

Soit un produit attendu de **596 057 €**. Les taux n'augmentent pas par rapport à l'année précédente.

Il est procédé au vote : pour 13

3 - Vote des Comptes Administratifs 2024

Mme JABY quitte la séance. Présents 11 / Votants : 12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Comptes Administratifs 2024 :

1/ - Compte Administratif Budget Principal

Le Compte Administratif fait apparaître :

Section de Fonctionnement :

En dépenses : 1 266 364,64 €

En recettes : 1 359 527,14 €

Reprise excédent 2023 : 111 341,40 €

Solde d'exécution : 204 503,90 €

Section d'Investissement :

En dépenses : 465 905,18 €

En recettes : 344 294,23 €

Reprise déficit 2023 : 98 398,85 €

Reste à réaliser en dépenses : 240 600 €

Reste à réaliser en recettes : 309 492 €

Besoin de financement : 151 117,80 €

Soit un excédent cumulé de : 53 386,10 €

2 / - Compte Administratif CCAS

Le Compte Administratif fait apparaître :

En dépenses : 83 322,97 €

En recettes : 78 407,60 €

Reprise excédent 2023 : 13 101,65 €

Soit un excédent de : 8 186,28 €

3 / - Compte Administratif Caisse des Ecoles

Le Compte Administratif fait apparaître :

En dépenses : 80 371,51 €

En recettes : 80 998,10 €

Reprise excédent 2023 : 4 108,90 €

Soit un excédent de : 4 735,49 €

4- / Compte Administratif Assainissement

Le Compte Administratif fait apparaître :

Section d'Exploitation :

En dépenses : 105 799,96 €

En recettes : 89 265,94 €

Reprise excédent 2023 : 18 051,58 €

Soit un excédent de : 1 517,56 €

Section d'Investissement :

En dépenses : 28 395,50 €

En recettes : 47 994,58 €

Reprise excédent 2023 : 176 967,23 €

Soit un excédent de : 196 566,31 €

Soit un excédent cumulé de : 198 083,87 €

Mme BOUEIX demande les recettes et dépenses liées au pôle résidentiel. La secrétaire de mairie lui a fourni. Mr le Maire rappelle qu'en 2024, les logements n'étaient pas tous loués.

Mme BOUEIX demande qui paye lors des moments conviviaux au pôle. Mr COURTET répond : les locataires. Mme BOUEIX demande ce qu'il en est du petit matériel (bouilloire, cafetière etc). Mr COURTET lui répond que c'est à charge de la commune car ces équipements sont ceux de la salle commune.

Monsieur le Maire quitte la séance. Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Les Comptes Administratifs sont mis au vote : (présents : 10 / votants : 11) : pour : 8 / abstentions : 2 – Mmes BOUEIX et ACHARD / contre : 1 – Mr BRUGIERE

Monsieur le Maire reprend la séance.

4 - Approbation des comptes de gestion 2024

Les Comptes de Gestion du receveur municipal étant identiques aux Comptes Administratifs, ils sont mis au vote (votants : 12): pour : 9 / abstention : 2 – Mmes BOUEIX et ACHARD / contre : 1 – Mr BRUGIERE

5 - Affectation des résultats 2024

Budget Principal :

Reprise au BP 2025 :

Report en section de Fonctionnement : excédent : 53 386,10 €

Excédent de fonctionnement affecté à l'Investissement : déficit : 151 117,80 €

Report en section d'Investissement : déficit : 220 009,80 €

Budget CCAS :

Reprise au BP 2025 de l'excédent de fonctionnement de : 8 186,28 €

Budget Caisse des Ecoles :

Reprise au BP 2025 de l'excédent de fonctionnement de : 4 735,49 €

Budget Assainissement :

Reprise au BP 2025 :

Report en section d'Exploitation : excédent : 1 517,56 €

Report en section d'Investissement : excédent : 196 566,31 €

Il est procédé au vote : pour : 11 / abstention : 1 – Mme ACHARD

6 - Vote des Budgets Primitifs 2025

Budget Principal

Le Budget Principal s'élève à :

Section de Fonctionnement : 1 406 398,80 € tant en dépenses qu'en recettes

Section d'Investissement : 1 373 759,88 € tant en dépenses qu'en recettes.

Budget CCAS

Le Budget du CCAS s'élève en Fonctionnement à : 90 386,28 € tant en dépenses qu'en recettes.

Budget Caisse des Ecoles

Le Budget de la Caisse des Ecoles s'élève en Fonctionnement à : 87 735,49 € tant en dépenses qu'en recettes.

Assainissement

Le Budget Assainissement s'élève à :

Section d'Exploitation : 119 164,04 € tant en dépenses qu'en recettes

Section d'Investissement : 323 366, 31 € tant en dépenses qu'en recettes.

Mme BOUEIX demande pourquoi la ligne de fonctions des élus est en augmentation. Mr le Maire lui répond que c'est pour l'équilibre du budget mais que les indemnités des élus ne sont pas augmentées.

Mme BOUEIX demande à quoi correspondent les lignes aménagements 6600 € bungalow et 14 366 € assainissement. Mr COURTET lui répond que les 6 600 € correspondent à l'aménagement extérieur : la plate forme et l'alimentation en eau du bungalow au dépôt communal et que les 14 366 € sont pour l'assainissement individuel de ce bungalow. Ce chiffre a été mis au plus haut mais la facture devrait être moins élevée (environ 7 000 €) et nous devrions avoir une subvention. Le tunnel initialement prévu ne se fera pas car les permis de construire sont refusés. Le budget prévu l'an dernier de 50 000 € n'a pas été utilisé. Le bungalow fait moins de 20 m² et ne nécessite donc pas ce permis de construire. Ce bungalow comprendra une salle de repos, sanitaires et douches, conformément à la loi.

Mme BOUEIX demande à quoi correspond la ligne matériel d'exploitation de 160 000 €. Mr le Maire lui répond que c'est pour l'équilibre du budget.

Mme BOUEIX demande si l'emprunt pour le pôle multi-services a été contracté, à quel taux et sur quelle durée. Mr le Maire lui répond que l'emprunt n'a pas été contracté. Il a reçu la banque des territoires plusieurs fois, les taux baissent actuellement. Ils étaient à plus de 4 % il y a un an, aujourd'hui les taux sont à 3,20 %.

Mme BOUEIX dit que l'on vote un budget mais que les gens ne savent pas qu'un emprunt sera contracté. Mr le Maire dit qu'il n'y a aucun secret le montant du projet a déjà été dit, que pour faire l'emprunt une délibération sera prise. Mme BOUEIX souhaite que le futur emprunt de 700 000 € apparaisse sur le PV ainsi que les dépenses 852 328 € et recettes 304 858 €. elle ajoute qu'elle a bien compris qu'il y aurait plus de subventions mais qu'elles passeraient sur le budget de l'année prochaine.

Mme BOUEIX dit que c'est le dernier budget voté de cette mandature et rappelle les emprunts contractés : environ 1 200 000 €. Mr le Maire dit que cela correspond aux travaux de voiries, à l'équilibre du budget et au futur pôle multi-services (700 000 € non empruntés au moment du budget). Il rappelle que

cela est de l'investissement pour la commune. Auparavant, presque 2 000 000 € ont été investis pour 14 logements. Aujourd'hui les emprunts contractés sont pour toute la commune. Une collectivité doit investir pour avoir des résultats, notamment ramener des services.

Mme JABY reprend la séance. Présents : 12 / Votants : 13

Il est procédé au vote pour approuver les budgets primitifs 2025 :

pour : 10 / contre : 3 – Mmes BOUEIX et ACHARD, Mr BRUGIERE

7 – Questions et informations diverses

Mme BOUEIX demande si un aménagement est prévu pour les containers à poubelles car lorsqu'il y a du vent les bacs sont souvent au sol. Mr COURTET dit oui.

Mr Le Maire informe qu'il a un rdv prévu jeudi avec Mme La Sous Préfète pour aborder le sujet des panneaux photovoltaïques sur la commune entre autres. Le projet a été refusé en raison de l'impact minier. Total Energie a investi plus de 120 000 € pour les études. Le rdv abordera aussi le dossier église qui n'avance pas ainsi que celui des permis de construire refusés. Il dit qu'il a proposé 6 à 7 endroits sur la commune pouvant accueillir une zone d'activité. Ils sont tous refusés pour des raisons diverses, Natura 2000, Gorges de la Dordogne, zone minière. Il veut alors que les dotations d'Etat soient augmentées si la commune ne peut rien faire pour faire rentrer de l'argent.

Mme BOUEIX demande si des privés ont eu des permis de construire refusés. Mme HEUGAS répond que oui, autant des privés pour des maisons d'habitations que des agriculteurs pour des bâtiments agricoles et aussi la commune pour un tunnel de stockage.

Mr BRUGIERE indique que le chemin du motocross à Ruère a été refait mais qu'il est déjà revenu dans le même état qu'avant. Celui de Planchadelle est en mauvais état aussi, avec un gros trou.

Mr COURTET dit qu'il y a un problème avec l'arbre sur la place du Champsel, un morceau de l'arbre est tombé et cela est dangereux pour les habitations. Il se renseignera sur la réglementation sur les arbres classés et les points IGN pour savoir si la commune peut finir de le faire tomber avant qu'il tombe sur une toiture. Mr BRUGIERE dit que c'est un point IGN, comme ceux vers l'école, et qu'il faut se renseigner auprès de l'armée.

Mr COURTET informe que les travaux au local communal de La Mine ont commencé : un local fermé à l'intérieur de 5x5 à l'entrée du hangar actuel avec un escalier pour faire une mezzanine pour ranger le petit matériel.

Mr BRUGIERE demande si le mur en bas du bourg qui est sécurisé avec des barrières appartient à la commune. Mr COURTET dit que non, que c'est un mur privé.

FIN 10h57

Le Maire



La Secrétaire de séance